



PR 239 ii

Genève, le 18 mars 2003
7, rue des Gazomètres

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Surveillance des communes
Correspondance : case postale 36
1211 Genève 8
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers
administratifs
de la Ville de Genève
1211 GENEVE 3

fmo

122/03

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 12 février 2003, reçue le 12 mars 2003, concernant :

un crédit de 149 000 F destiné à l'équipement en mobilier et en matériel informatique pour l'espace de vie infantine (crèche)

et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

- Surveillance financière des communes

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam Matthey-Doret
Directrice

Date d'affichage : 20 février 2003
Fin délai référendaire le : 1er avril 2003